

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 8 janvier 2018

COMPTE-RENDU

Le huit janvier deux mil dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel JARRASSIER, Maire.

Etaient présents : M. JARRASSIER Michel – Mme BOMPAS Marie-Hélène – M. RENAUD Serge – Mme LOUIS-DUPONT Brigitte – MM. IRIBARREN Jean-François CHASTANET Vincent – ROUSSEL Pascal – BUISSET Jérôme – Mme DELURET Nathalie – M. POUTHIER Alain – Mmes LOUAIL Céline - DUMONTIER Dominique – M. LEPERCQ Olivier

Etait absente et représentée : Mme ARLOT Monique (pouvoir à Mme BOMPAS Marie-Hélène)

Etait absente et excusée : Mme PERRY Corinne

Mme LOUAIL Céline a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Avis sur le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si ce procès-verbal appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant apportée, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h00.

1 – Choix du logo de la commune d'USSON-du-POITOU

3 logos ont été retenus :



PROPOSITION **1**



PROPOSITION **2**



PROPOSITION **3**

Monsieur le maire propose donc aux membres du Conseil municipal de choisir un logo et d'autoriser son utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** à main levée :

1 VOIX pour le logo 1

6 VOIX pour le logo 2

4 VOIX pour le logo 3

3 ABSTENTIONS

- **DÉCIDE**, à la majorité absolue des suffrages exprimés, de définir le logo 2 ci-dessous comme logo officiel de la commune d'USSON-du-POITOU.



- **INDIQUE** que ce logo sera apposé, autant que possible, sur tous les documents officiels émanant de la mairie.

2 – Renouvellement de la ligne de Trésorerie pour 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DÉCIDE** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou une ouverture de crédit d'un montant maximum de 150 000 €, d'une durée de un an, telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de Trésorerie,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit ligne de trésorerie.

3 – Délibération de principe relative au Compte Epargne Temps (après avis du CTP)

Abroge et remplace la délibération n°2017-10-05 du 04/12/2017.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **DÉCIDE** : d'adopter les modalités proposées pour la mise en place d'un CET.

4 – Convention Centaure Systems

Monsieur Serge RENAUD, 2^{ème} Adjoint au Maire, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres,
(13 OUI – 1 ABSTENTION)

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec Centaure Systems.

5 – CIMETIÈRE – TARIFS 2018 –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2017, pour 2018 :

Concession terrain :

- 50 ans	500 €
- perpétuelle	1 000 €

Concession columbarium :

- 30 ans (renouvelable)	500 €
- ouverture/fermeture	40 €

Concession caverne :

- 30 ans (renouvelable)	500 €
- 50 ans (renouvelable)	750€
- ouverture/fermeture caverne	40 €

Jardin du Souvenir :

- Dispersion des cendres	50 €
- Gravure sur plaque commémorative	40 €

6 – MÉDIATHÈQUE – TARIFS 2018 –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide le maintien des tarifs appliqués en 2017, pour 2018 :

Cotisation annuelle :

- Jeunes de moins de 18 ans	Gratuit
- Adultes	7€

Remboursement de document perdu ou abîmé Au prix d'achat

Dégradations de boîtiers de CD 1€

Consultation Internet :

- 1/2 heure	0.50€
- 1 heure	1€

Impression de document :

- l'unité	0.50€
-----------	-------

Ateliers :

- Musique (mercredi matin)	Gratuit
- Thème (mercredi après-midi)	2€
- Créativités (été)	5€

7 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

Avis sur le transfert de la piscine de Gouëx

Le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert de la piscine de Gouëx.

8 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE

Avis sur le transfert de l'intégration du Pacte Fiscal et Financier

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **ÉMET un avis favorable** sur le transfert de l'intégration du pacte fiscal et financier.

Séance levée à : 21h50.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.